

<p>ASSEMBLEE GENERALE 14 SEPTEMBRE 2004</p>

Présents :

- Elus municipaux :

Annie COUTUREAU, Co-présidente Elue, Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire.

- Membres titulaires et membres suppléants :

Philippe AUTRET, Jacques BANQUY, Bernard CARENTON, Jean CHATELIER, Patrick VEILLON, Jean-Michel CORDEAU, Patrick DESBOIS, Nadège DOUCET, Alain ROUSSEAU, Henri GIRARDEAU, Josseline MUSCAT, Patrick FAZILLEAU, Louis GODET, Michèle LABIDOIRE, Michel NICOLLE, Alain PELAUD, Alain ROUSSEAU, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Patrick ROUSSE.

- Agents municipaux :

Laurence FAUCON, Responsable du service concertation et conseils de quartier, Annie BONNET, Agent d'Accueil MCSP, Nathalie SENE, Assistante Conseils de Quartier,

Excusé(e)s : Nicole GRAVAT, Dominique GUIBERT, Alain GOUBAND, Denise TROMAS, Elisabeth RAFFIN, Jean-Michel FOUILLET, Anne-Marie-FAVREAU, Isabelle PAQUET.

Absent(e)s : Gérard ZABATTA, Michel GELIN, Yannick METAIS.

<p style="text-align: center;"><u>Objet : Ouverture de la séance</u></p> <p>Annie COUTUREAU souhaite la bienvenue aux Membres du Conseil ainsi qu'à Rodolphe CHALLET. Suite à la réunion du 7 septembre, l'ordre du jour a été modifié car il a été souhaité que le rôle de la co-présidente élue et du co-président habitant soit présenté clairement.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Objet : Validation du relevé de conclusion du conseil de quartier du 8 juin</u></p> <p>Jean-Michel Cordeau fait remarquer que dans le relevé de conclusion du 8 juin concernant les barrières de sécurité du stade, le but est d'interdire la circulation des deux roues. Les membres du Conseil présents approuvent le relevé de conclusion de la réunion du Conseil du 8 juin dernier.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Objet : Rôle des deux co-présidents</u></p> <p>Rodolphe CHALLET : « je fais un rappel historique dans le cadre de la préparation des Conseils de quartier depuis plus de deux ans où la municipalité s'est posée la question à savoir si les conseils de quartier devaient être présidés par un élu municipal ou par un habitant membre du conseil de quartier désigné par les habitants membres. A Niort, il a été choisi d'instaurer une co-présidence dont un élu désigné par le maire et validé par le Conseil municipal et un habitant membre du conseil désigné par les habitants membres du conseil. La philosophie de cette règle est de permettre</p>	

un travail en commun entre les deux co-présidents qui doivent former un binôme au service du conseil et du quartier dans son ensemble.

Dans l'ensemble des quartiers cette règle a posé quelques difficultés là où il y a eu des sièges vacants. Des co-présidents ont démissionné car il y a eu des malentendus sur le rôle qui leur était confié, à Saint-Liguaire aussi il y a eu des difficultés vis à vis de M. AUTRET qui a été désigné par les membres au sein de ce conseil.

Cette co-présidence n'est pas une obligation ni une règle fixée par la loi mais nous l'avons décidé à Niort dans le but de travailler ensemble et pour que cela fonctionne bien. Il faut retrouver une certaine sérénité. Notre intérêt à tous est de parler des dossiers, de les faire avancer, de les améliorer et de les enrichir grâce à la participation des habitants, il faut retrouver cette base essentielle. Il y a eu des débats assez vifs concernant la structure du conseil et notamment la co-présidence, je souhaite tourner cette page, évoquer les dossiers, le travail qui a été fait cette année ainsi que les perspectives pour l'avenir.

En conclusion, je rappelle que le rôle de la co-présidence a été une décision collective qui avait pour but de ne pas donner le primat à l' élu municipal. L'habitant désigné ne doit pas non plus prendre le pouvoir et assumer une responsabilité qui n'est pas la sienne ».

Objet : Bilan de fonctionnement du Conseil de quartier

Annie COUTUREAU : « Celui - ci est basé sur deux piliers :

- 1) **la concertation** : elle se fait à travers les commissions et les contacts avec les services, les réunions entre les membres des commissions et des services.
- 2) **La proximité** : c'est la permanence de l' élu et les dossiers traités sur le quartier.

Pour Saint-Liguaire, les domaines sollicités cette année ont été : la voirie, l'environnement, les espaces verts, le bâtiment, l'assainissement, la réglementation, la communication et l'urbanisme.

Certains dossiers se limitent à une information privilégiée car ils sont en prise directe avec les autorités décisionnelles (par exemple la ligne SNCF, la station d'épuration, la CAN, la Poste etc...) ».

Objet : Bilan des projets présentées par les commissions

I Aménagement Cadre de vie /fonctionnement de la commission

Louis Godet : en qualité de représentant de la commission fait un rappel du fonctionnement de la commission, son rôle, ses actions, ses projets.

1. Le Rôle de la commission est :

- d'apporter une réflexion,
- de donner son avis,
- de faire des propositions sur l'aménagement du quartier, l'amélioration du cadre de vie et l'installation de nouveaux équipements dans le cadre de ses compétences définies par la charte des conseils de quartier (article 2).

II L'ACTIVITE DE LA COMMISSION (période sept 2003 / sept 2004)

Les dossiers résolus durant cette période

- **La décharge sauvage du chemin de Torfou** (dégradation environnementale) : dépôt illégal de gravats, déchets, pneus, dans la zone Buffevent, Torfou, Prinçay (sécurisation par des blocs de pierre).
- **L'éclairage du second parking de la salle des fêtes** (en cours de réalisation). Le parking était dans l'obscurité totale la nuit. (voir plan de Saint-liguaire).

Transition : Dans cette période nous noterons que la mise en place de la commission Plan local d'urbanisme a retenu toute notre attention. Le travail de cette commission suscite un intérêt tout particulier auprès de personnes de l'ACVE (Aménagement Cadre de Vie et Environnement) car il est en relation directe avec son activité. Patrick Veillon membre de cette commission est titulaire PLU.

III ACTIONS DEMARREES ET NON CONCLUES : A poursuivre dans la période 2004 /2005

Les actions développées par la commission :

1 La nouvelle salle des fêtes.

Ce dossier a été présenté par la commission dans le but de mettre une salle festive à la disposition des léodgariens et des niortais (selon le concept ACVE adopté par le Conseil du 24/06/2003).

L'emplacement proposé par L'ACVE offre plusieurs avantages :

- Il est loin des habitations,
- Il intègre encore plus l'IED dans la vie du quartier (actuellement excentré),
- La nature du terrain est adaptée à ce genre de construction.

La Mairie a avancé quatre autres possibilités :

- Reprise de l'existant avec remise aux normes de sécurité,
- Extension de la salle actuelle,
- L'ASPTT,
- A l'extrémité de la rue du Moulin.

2 L'installation d'un plan de quartier.

- En bordure de l'Avenue de l'Espérance (après le rond-point à l'entrée du bourg),
- Proposition d'un plan identique à celui de Magné.

3 La Roussille.

-Demande de tables de pique-nique pour installation dans la prairie.

4 Stade de l'Olympique Léodgarien.

Mise en sécurité de l'entrée : il reste à déterminer l'emplacement des neuf barrières de deux mètres.

Il est souhaitable d'accélérer la construction de la nouvelle buvette et prévoir l'aménagement des vestiaires vétustes et inadaptés.

5 L'église.

Réfection des façades : une réunion s'est tenue en avril 2004 avec M. SALMON, M. CARON (techniciens de la ville de Niort) Philippe AUTRET et Jean-baptiste ROUSSEAU pour estimer les travaux à réaliser.

6 Le bateau à chaîne

Jean-baptiste ROUSSEAU a effectué l'étude préalable.

Les actions partagées avec d'autres commissions :

1 La station d'épuration

Nous regrettons le choix de son implantation à proximité des habitations du quartier.

2 La poste

L'objectif prioritaire reste le maintien du bureau de Saint-Liguaire. Mme BERTINEAU nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de modification sans concertation préalable (à suivre).

3 L'arrêt de bus devant L'IED

Nous souhaitons que ce dossier aboutisse. Sa conclusion entraînerait une amélioration de la sécurité à la sortie de cet établissement

4 La ligne SNCF

Nous relevons trois passages à niveau sur le quartier

- Avenue Venise Verte,
- Rue de la Levée de Sevreau,
- Rue des Boutinets.

5 La coulée verte

Ce dossier évolue lentement, son financement est en partie tributaire de fonds européens

LES DOSSIERS EN PROJETS :

- L'aménagement du Centre-Bourg (3^{ème} tranche).
- La mise en valeur du secteur de la Roussille : une réflexion globale doit se faire autour de l'aménagement de la Coulée Verte.

Conclusion : Ces deux études représentent un travail important et demandent réflexion. La priorité reste le traitement des dossiers en cours.

COMMISSION VOIRIE

Jean-Michel CORDEAU présente l'équipe de la Commission qui est composée de Philippe AUTRET, Bernard CARENTON, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Patrick VEILLON, Jean-Michel FOUILLET, Henri GIRARDEAU, Martine FROMAGET et Josseline MUSCAT.

Cette commission fonctionne grâce à l'apport de tous. Nous avons réparti notre tâche pour être plus efficaces de façon à avoir une représentation géographique sur l'ensemble du quartier qui est très étendu. Nous faisons remonter les éléments par fiches de proximité qui sont remises aux services.

Objet : Travaux réalisés en 2004

- Le chemin des Sellés (voirie et trottoirs),
- Le chemin des Hérons,
- Le chemin de la Clie,
- La rue Jean Honoré Fragonard (réfection des trottoirs),
- Quelques petites interventions : remplacement des plots rue du grand Port,
- Remise en place des panneaux de signalisation détruits par malveillance.

Objet : Bilan des Projets à réaliser en cours

Le Port Lateau :(réaménagement de la voirie). Travaux à prendre sur les crédits de quartier 2004 et réalisés en Régie.

La rue des Boutinets : (travaux de sécurité et éclairage public) L'expérimentation d'un sens unique est prévue au deuxième semestre 2004. L'éclairage public sera réalisé en 2005. Les fourreaux de l'éclairage public ont été passés en même temps que le réseau gaz.

La rue de la Levée de Sevreau (trottoirs et chaussée). Des études ont été présentées. Un avant-projet sera présenté à la dernière réunion 2004 du Conseil de quartier.

L'aménagement du Centre Bourg (3^{ème} tranche) : démarrage de la concertation au deuxième semestre 2004. A l'avancée du projet les dossiers seront présentés en réunion publique.

L'IED rue de la Roussille (étude complète de réfection de la voirie, des trottoirs et de l'arrêt bus, dossier suivi par la CAN). Il reste à acquérir le terrain

Le Pont Rouge (mise en place de barrières), ces barrières ne sont pas suffisantes car elles laissent un passage aux animaux entre la haie et le dénivelé.

Avenue de l'Espérance : mise en sécurité du trottoir et du parking devant le stade : de jeunes cyclomotoristes montent sur le trottoir et traversent le parking pour rejoindre la Rue de la Levée de Sevreau afin d'éviter le rond-point.

Carrefour de l'avenue de l'Espérance, de la Venise Verte et Pied de Fond : demande de panneaux signalant la Zone Industrielle de Saint-Liguaire (un panneau à côté de chez ERPI et l'autre aux feux de la Venise Verte) pour éviter aux poids lourds de venir dans le bourg.

Impasse de l'Abbaye : Réfection du revêtement, la demande est transmise au service.

COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE

Nadège Doucet : « nous sommes intervenus en septembre 2003 auprès des MCPT de la Ville de Niort et de la CAN, afin d'exprimer notre désarroi face aux disparitions des activités socio-culturelles de Saint-Liguaire. Lors de l'Assemblée Générale de la MCPT du quartier, la direction nous a promis des stages ponctuels pour les enfants durant les vacances scolaires. Deux stages nous ont été proposés un mois avant les vacances de février donc ils n'ont pas eu lieu. Un stage équestre a été organisé à Pâques mais il a fallu emmener les enfants nous-mêmes à Saint-Rémy.

Lors de l'Assemblée Générale des MCPT du 27 novembre 2003, nous avons signalé que Saint-Liguaire n'existait plus pour l'accueil des enfants le mercredi.

Nous avons adressé un courrier aux membres du Conseil d'Administration des MCPT le 4 février 2004 auquel l'on nous a répondu que l'on ne s'adressait pas aux bonnes personnes. On nous a signalé que malgré une baisse sensible de moyens, il existait des activités à Saint-Liguaire (garderie scolaire, soirée cabaret etc...). Courant janvier 2004, la commission a rencontré Françoise Billy qui nous a encouragée à poursuivre notre action et promis son soutien pour maintenir l'équité entre Saint-Liguaire et les autres quartiers.

Pour le passage du bibliobus, nous avons rencontré Erik SURGET (Directeur de la bibliothèque – médiathèque). Le bibliobus est en place depuis le 11 mai 2004 tous les mardis de 15h30 à 17h30 devant la MCSP. Il y aura une information dans le prochain vivre à Niort et un Info Quartier sera affiché dans les commerces et les lieux publics afin que celui survive.

Conclusion : faute de perspective, nous suspendons notre activité.

Objet : Bilan financier

- Eclairage du parking de la salle des fêtes : 7 500 €,
- Buts de l'école Agrippa d'Aubigné : 4 000 €,
- Réfection totale de la cour Agrippa d'Aubigné : 30 000 €,
- Achat d'un bateau à chaîne : entre 6 000 € et 7 000 € (en attente)
- Demande d'estimation des travaux de ravalement de façade de l'église (en attente)

Soit un total de 41 500 €

Objet : Perspectives 2005

- La rue des Boutinets : mise en sécurité,
- la rue de la Levée de Sevreau : trottoirs et chaussée,
- La rue de la Roussille : réfection de la voirie, de l'éclairage public des trottoirs et de l'arrêt bus,
- Le Port Lateau : réaménagement et bateau à chaîne,
- Le Pont-Rouge : sécurisation,
- La Roussille : mise en place d'une aire de pique-nique,
- La salle des fêtes.

Objet : Questions diverses

Le Service Assainissement de la communauté d'Agglomération de Niort organise une campagne de mesures des odeurs autour du site de la future station d'épuration de Niort à « Goilard » afin de comparer les odeurs perceptibles avant et après construction. Elle recherche des volontaires.

La séance plénière a lieu le samedi 2 octobre 2004. Bulletins d'inscription à retourner le plus tôt possible.

Dates des prochaines réunions :

Bureau : Les mardis 19/10/04 et 14/12/04

Conseil : Les mercredi 17/11/04 et 19/01/04

Objet : L'échange avec le public

M. GOY est très surpris de voir si peu de public. Il demande à participer aux réunions des commissions concernant la Coulée Verte et se pose la question de l'entretien du chemin de la Coulée verte à la Roussille car il y a de grandes ornières.

Réponse Mairie/Laurence FAUCON : l'affichage a été fait. Un Info Quartier a été distribué dans les boîtes aux lettres mais d'après l'assemblée présente, personne ne l'aurait reçu.

Alain PELAUD : le dossier de la Coulée verte est suivi par la commission Aménagement Cadre de Vie. Des réunions ont eu lieu avec Amaury BREUILLE. Ce dossier avance lentement, des financements du fond social européen et du Conseil Général ont été sollicités.

Rodolphe CHALLET : dans une partie des chemins aménagés, certains utilisateurs agricoles sont autorisés à pratiquer le chemin.

Anne-Marie ROUSSEAU : demande l'installation d'un panneau « interdit aux camions sauf livraison » à l'entrée du Bourg.

Réponse Mairie/Rodolphe CHALLET : le service voirie doit traiter la question pour indiquer la Zone industrielle mais nous avons du mal à obtenir un résultat concret.

La salle des fêtes : je suis d'accord avec vous pour l'emplacement de la salle des fêtes, Gérard ZABATTA s'est engagé sur le dossier pour soutenir cette proposition qui est la plus réaliste. Les nuisances sonores doivent être nos préoccupations majeures. Je compte sur vous pour continuer à soutenir cette proposition avec comme argument le lien entre l'IED et le quartier. A Niort, nos salles des fêtes sont entravées par la proximité des habitations.

La liaison Fontenay-le-Comte/Niort : je peux comprendre que ce soit une inquiétude pour les gens

<p>du secteur. La municipalité soutient le projet pour améliorer les transports collectifs, trouver des alternatives et lutter contre la pollution, la circulation des voitures. Ce dossier est soutenu par les Pays de la Loire et la Région Poitou Charente.</p> <p>Le passage des cyclomoteurs : lorsque l'on met des obstacles pour les cyclomoteurs on les met aussi pour bon nombre d'utilisateurs (les poussettes, les personnes à mobilité réduite etc...). Il est difficile de trouver un aménagement adéquat.</p> <p>Animations socio-culturelles : plusieurs interventions ont été faites. A l'assemblée générale des MCPT, Mme RAFFIN a défendu celle de Saint-Liguaire, j'ai repris moi-même dans mon intervention la nécessité de maintenir les activités à Saint-Liguaire. Je pense avoir été entendu. Il y a eu une rencontre récente entre la direction des MCPT et le Conseil de Maison où de nouvelles perspectives ont été proposées avec pour objectif le maintien des activités et la création des nouvelles. Donc la MPT de Saint-Liguaire est maintenue. Une réorganisation territoriale est en cours entre MPT et MCC. La Direction Générale a proposé d'organiser un travail en commun entre la MPT de Saint-Liguaire et celle du Clou Bouchet.</p>	
<p>Louis GODET : pourquoi la mairie nous a proposé quatre études de faisabilité qui ne correspondaient pas au concept que l'on avait établi, à savoir loin des habitations.</p> <p>Ligne SNCF : depuis une dizaine d'années il y avait deux passages par jour et M. MOREAU Président de l'association des usagers des Transports de la Vendée faisait état de sept allers/retours (quatorze passages).</p> <p>Patrick VEILLON : la Ville de Niort nous a proposé des dossiers absurdes, c'était plutôt de la provocation. La salle des fêtes à caractère festif doit générer d'autres activités (le 3^{ème} âge etc...) qui serait à la disposition des niortais. Ce projet doit être mené à terme.</p> <p>Suite au rapport du PLU effectué par le cabinet ROUSSEAU, il s'agit d'arrêter l'hémorragie de population à l'extérieur de Niort et de rendre des secteurs tels que les Brizeaux et Saint-Liguaire plus attractifs à la construction. La population léodgarienne va être en progression. Cette salle des fêtes ne sera pas en trop.</p> <p>L'activité du stade est en constante augmentation, elle est assurée par des bénévoles. Il est nécessaire de prévoir des vestiaires adaptés, une sécurisation du site.</p>	
<p>Réponse Mairie /Robert PLANTECOTE : les terrains face à L'IED sont des terrains agricoles non constructibles. Connaissant le développement démographique, il est envisageable que dans quinze ans, la ville de Niort ait besoin de ces réserves de terres agricoles pour y construire des lotissements en direction de Saint-Rémy. La présence de la salle des fêtes ne serait-elle pas une entrave au développement urbain ? A Niort, nous n'avons pas de grosses réserves foncières pour un développement de l'habitat.</p>	
<p>M. GOY : la voie ferrée est un barrage qui retient les eaux, des travaux de busages ont été réalisés mais qu'en sera-t-il lorsque la voie ferrée sera aménagée ?</p>	
<p>Réponse Mairie/Rodolphe CHALLET : la SOGREA ayant fait des études, a confirmé qu'il y avait un point noir de détournement de la Sèvre. Les voies ferrées appartiennent à Réseau Ferré de France qui est chargé de tout l'entretien du patrimoine. Il faut redemander des busages complémentaires pour faire passer plus d'eau.</p>	
<p>Philippe AUTRET : pendant l'entretien avec Rodolphe CHALLET le 4 septembre, nous nous sommes expliqués sur le mode de fonctionnement de la co-présidence des conseils de quartier. Alors que le souhait de M.CHALLET était de me revoir à la Co-Présidence, j'ai été l'objet d'un linchage, vous aviez l'intention de conclure par un vote sanction, le vote n'étant pas prévu dans le protocole, ce qui m'a amené à annoncer ma démission du poste de co-président. Lorsque je vous entend parler ce soir, je ne comprends rien, vous me considérez comme co-président ou quoi, j'ai démissionné, vous en faites quoi ?</p>	
<p>Réponse mairie/Annie COUTUREAU : vous avez donné votre démission, ce n'est pas moi qui ai parlé de vote et surtout pas de vote sanction. Des membres du Conseil ont émis cette idée démocratique. Je ne suis en rien manipulatrice, vous n'êtes pas victime d'un linchage orchestré par mes soins.</p>	
<p>Michel NICOLLE : j'étais absent lorsque Philippe AUTRET a pris une position assez théâtrale à un conseil de quartier. Après différents courriers, échanges et ce que nous avons vécu, il m'a semblé indispensable, étant donné que le co-président habitant représente les habitants, que son mandat soit confirmé par le conseil de quartier. Je n'ai pas parlé de vote et il n'était pas question que le bureau vote puisque le co-président était nommé par le conseil de quartier. Vu les circonstances, c'est aux conseillers de se prononcer si le mandat est maintenu ou pas. La question est résolue puisque M</p>	

AUTRET a demandé sa démission.	
Alain PELAUD : en aucun cas, il a été question de voter la co-présidence lors du bureau. Pour retrouver une légitimité de co-président, il s'agissait de remettre le mandat au conseil de quartier et de donner à d'autres candidats la possibilité de se présenter à la co-présidence. Je demande qu'au prochain conseil, il soit remis à l'ordre du jour : l'élection du co-président avec un appel à candidature.	
Réponse Mairie/Laurence FAUCON : il faut nous faire parvenir les candidatures au service. Sur ce qui a été dit au bureau, en fonction des candidatures, un conseil de quartier était réservé à l'élection du co-président le 29 septembre. Le délai (quinze jours) entre l'Assemblée Générale et l'élection du 29 septembre n'est pas respecté. Il faut donc prévoir une autre date. Le conseil de quartier propose de prévoir l'élection du co-président habitant en premier point à l'ordre du jour du Bureau du 19 octobre. Un courrier sera envoyé à tous les membres du Conseil. Annie COUTUREAU : Je souhaite que le travail de la commission voirie puisse être joint au relevé de conclusions. Je souhaite que la commission culture, loisirs jeunesse revive.	

PROCHAINES REUNIONS

BUREAU

Mardi 19 octobre : 20h30, MCSP

Le conseil de quartier sera invité pour traiter le premier point à
l'ordre du jour : l'élection du co-président habitant.

CONSEIL DE QUARTIER

Mercredi 17 novembre : 20h30, Salle des fêtes